

• LA FIBRE ORANGE ARRIVE À GARDONNE

Venez rencontrer nos Experts Fibre dans le Camion Fibre Orange à Gardonne, Place du marché, avenue du Périgord.

Le mercredi 8 janvier de 10h30 à 18h



• REPAS DES ANCIENS

Le conseil municipal offrira à nos anciens un repas qui se déroulera le samedi 25 janvier à 12 h à la salle du foyer club.

Si vous êtes nés avant le 31 décembre 1950, pensez à vous faire inscrire auprès de la mairie avant le 17 janvier.



• VOEUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire et son conseil municipal sont heureux de vous inviter à la cérémonie de présentation des vœux à la population pour la nouvelle année le vendredi 10 janvier à 19 h à la salle du Foyer Club.

À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur et la galette vous seront offerts.



• ANIMATIONS DE LA COMMUNE

- VOEUX DU MAIRE ET DE SON CONSEIL - 10 janvier - 19 H
- QUINE - Comité de Jumelage - 12 janvier - 14 H 30
- QUINE - Club de l'Amitié - 14 janvier - 14 H 15
- GALETTE DES CHASSEURS - 19 janvier - De 9 H à 13 H
- REPAS DES ANCIENS - 25 janvier - 12 H
- QUINE - Théâtre les Gardons - 26 janvier - 14 H
- QUINE - Comité de jumelage - 2 février - 14 H 30
- QUINE - Comité des Fêtes - 8 février - 20 H 30



De votre ami, dites du bien ;
de votre ennemi, ne dites rien.

• ÉDITO DU MAIRE

Chères Gardonnaises, chers Gardonnais,

Voici une nouvelle année qui débute avec son lot de problèmes économiques, climatiques et sociétaux de par le monde.

Malgré ce triste constat, il faut bien avancer et croire encore à l'avenir que je souhaite le plus radieux possible pour chacun de vous.

Au niveau de la commune, le conseil municipal essaie de faire de son mieux pour toutes les familles : des repas au restaurant scolaire à 2,42 euros, un service périscolaire ouvert sur une large amplitude horaire, un service extra-scolaire au service de tous, une piscine à moins de 3 euros l'entrée etc...

Nous avons de nombreuses associations sportives ou culturelles qui ont le soutien de la mairie, ne serait-ce que par le prêt des salles et des dépenses qui en découlent en eau, électricité ou gaz.

Mais également une école, des commerçants, des artisans et des entreprises au service de tous.

Nous pouvons donc dire que nous sommes chanceux de pouvoir vivre dans un village tel que le nôtre.

Le SMD3 nous a fait savoir que les containers seront distribués à compter du 6 janvier 2025, et que cette livraison s'étalerait sur tout le mois.

Les informations officielles ne nous ont été données que le 15 décembre 2024, c'est-à-dire très tardivement...

Toutefois, vous savez qu'à compter du 30 décembre 2024 les sacs noirs sont ramassés le lundi matin (les sortir le dimanche soir) et les sacs jaunes le mercredi matin (les sortir le mardi soir).

Pour toute demande d'information supplémentaire vous pouvez contacter le SMD3 au : 09 71 00 84 24.

Le vendredi 10 janvier à 19h salle du Foyer-Club, je vous présenterai la rétrospective de l'année 2024 et les projets de la commune pour 2025 lors des vœux du Maire et de son Conseil.

Le samedi 25 janvier à midi, salle du Foyer-Club également, nous aurons la joie d'accueillir nos anciens pour le traditionnel repas qui leur est offert chaque année.

La distribution des colis pour ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent pas venir au repas mais qui se sont inscrits au préalable se fera le samedi 18 janvier à partir de 14h.

En mon nom, ainsi qu'au nom de l'équipe municipale, recevez nos très sincères vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Votre bien dévoué, Pascal DELTEIL.



Le mercredi 4 décembre à 19 h se déroulait la réunion du conseil municipal.

Remerciements de la famille et amis de Mme GERAUD née PENOT pour les marques de sympathie témoignées par le conseil municipal lors du décès de leur proche.

- Approbation du conseil municipal du 05 novembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 05 novembre 2024 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée.

Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

- Contrat CNP Assurances.

Après avoir pris connaissance des contrats adressés par CNP Assurances, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2025.

- Tarif pour les accompagnants au repas des anciens du 25 janvier 2025.

Les accompagnants au repas des anciens devront s'acquitter de la somme de 26 €.

- Participation à la protection sociale complémentaire – risque prévoyance.

M. le Maire demande de se prononcer de nouveau sur le montant de la participation financière par mois et par agent et s'il souhaite adhérer à la convention de groupe avant le passage au comité technique pour avis.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil avec 19 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix « abstention » :

- adhèrent à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Dordogne et le groupement MNT – RELYENS, à compter du 1^{er} janvier 2025.

- accordent la participation financière de l'employeur aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité, ayant adhéré au contrat issu de la présente convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;

- fixent le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 7 € par agent et par mois pour chaque agent adhérent au contrat découlant de la convention de participation.

- indiquent que le Comité Social Territorial va être consulté pour un avis le 13/12/2024

- précisent que les crédits budgétaires nécessaires au versement de la participation financière aux agents seront inscrits au budget primitif ;

- autorisent le Maire à signer tous les documents y afférents.

• L'ÉCOLE A FAIT SON SPECTACLE DE NOËL

Mardi 17 décembre à 17h30, les enseignants et les partenaires de l'école (AIPE, Cultive ta lecture !) ont convié les parents au marché de Noël et à un spectacle de chants et de lectures préparés par les enfants au gymnase Fernand Mourgues.



Nombreuses sont les familles qui ont répondu à l'invitation. Elles ont pu applaudir les chants de chaque classe, Noël Jazz, Trotte Trotte Renne Rose, Petit Garçon de Graeme Allwright, Noël des enfants du monde, Le droit des enfants, « Vent frais », un final à deux voix rassemblant les élèves les plus grands mené magistralement par Mme Jossic.

« Cultive ta lecture » avait préparé à la pause méridienne la lecture d'un conte d'hiver « Dame Hiver » des frères Grimm et la restitution d'un poème de Jacques Prévert « Chanson pour les enfants l'hiver » accompagnées de quelques percussions.

Merci à tous pour ces moments suspendus où la bienveillance était au rendez-vous.



• SOCIÉTÉ DE CHASSE

La traditionnelle « galette des chasseurs » aura lieu le dimanche 19 janvier de 9 h à 13 h sur le « parking chasse » du Brandissou.*

Galette pour les grands avec de nombreux lots (panier garni, cuissot de sanglier, de chevreuil, etc...) et pour les plus jeunes galette spéciale (peluches, jouets, bonbons) à 3 euros la part.

Vous pourrez emporter nos pâtés chasseur ainsi que du CIVET DE SANGLIER EN BOITE 4/4.

Venez passer un moment devant le feu en sirotant un café (avec la goutte) un thé ou un soda.

À midi l'apéritif maison (1 euro) clôturera cette matinée festive, dans la joie et la bonne humeur.

À bientôt.

*Parcours fléché à partir du CD 15.

• TRÈFLE GARDONNAIS

Le samedi 21 décembre 2024 à la salle du Foyer club avait lieu le concert de Noël du trèfle Gardonnais.

Un moment sympathique, musical et convivial pour débiter cette période de fêtes.

Merci au Trèfle Gardonnais



• DUCKS DE GARDONNE

Après avoir battu les Aurochs de Cahors 14 à 6 devant le public gardonnais venu en masse, les Ducks affronteront deux fois les Maraudeurs de Gensac-La-Pallue en ce mois de janvier.

Le premier match aura lieu au stade municipal de Gardonne, le dimanche 19 janvier.

Le coup d'envoi sera donné à 14h avec entrée gratuite, buvette et restauration sur place.

Le second match aura lieu à Gensac-La-Pallue le 26 janvier.

Venez nombreux soutenir nos Ducks !



- Contrat CDD remplacement agent d'animation.

M. le maire rappelle qu'une formation avait été mise en place pour l'un de ses agents au service animation.

Cette formation se terminant le 10 décembre 2024, M. le Maire propose de recruter cet agent en contrat à durée déterminée en l'occurrence Mme POPPE Rachel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de recruter cet agent en qualité d'animateur de jeunes enfants à compter du 11 décembre 2024 et jusqu'au 04 juillet 2025 pour une durée de 28 h 00 hebdomadaire. La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice majoré 366 au prorata du temps de travail. Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Nomination du délégué à la protection des données.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'AGEDI, le prestataire des logiciels de la collectivité n'est plus en mesure d'assurer les missions de Délégué à la Protection des données DPO et d'assistance de mise en conformité RGPD avec effet au 31 décembre 2024.

M. le Maire propose de mutualiser ce service avec ATD 24 et de désigner comme Délégué à la Protection des Données, ATD 24 à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la somme de 618 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise M. le Maire à désigner ATD 24 délégué mutualisé à la protection des données et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation dont la signature de la convention avec ATD 24.

- Location local commercial 26 avenue du Périgord.

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande d'ouverture d'une boutique d'achat – vente de vêtements – chaussures – bijoux – divers bazar à partir du 01 décembre 2024, dans le local n°3 situé 26 avenue du Périgord.

Le conseil municipal fixe le prix de la location de ce local à 291,67 € HT soit 350 €/mois TTC et autorise M. le Maire à établir un bail commercial à compter du 1^{er} décembre 2024.

- Location local tertiaire n°1 et n°2 – 15 rue de l'Église.

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande d'installation d'un cabinet de kinésiologie dans le local n°1 situé 15 rue de l'Église.

Le conseil municipal fixe le prix de la location à 260 €/mois pour les locaux n°1 et n°2 et autorise M. le Maire à établir un bail commercial avec le cabinet de kinésiologie à compter du 1^{er} décembre 2024.

Le local n°2 reste à ce jour vacant.

Le bail précisera que les charges d'eau et d'électricité ne sont pas comprises et seront facturées au locataire.

- Compte rendu de la commission d'appel d'offres du 14 novembre 2024 -

Agrandissement du gymnase – Choix des entreprises retenues.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de l'appel d'offres en procédure adaptée ouverte pour 9 lots séparés lancée le 9 août 2024 pour l'agrandissement du gymnase Fernand Mourgues.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 novembre 2024 pour valider le rapport d'analyse établi par l'agence SCAPA architectes associés et pour attribuer les lots après analyse. Le choix est établi selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations). Les offres les plus avantageuses sont celles des entreprises suivantes :

Pour le lot n°1 - Démolition – Gros Œuvre : SARL MORON CONSTRUCTIONS - 24440 BEAUMONT DU PERIGORD

Pour le lot n°2 - Charpente métallique – Bardage : C.M. VIGIER - 24680 GARDONNE

Pour le lot n°3 - Menuiseries extérieures : SARL METALLERIE BERGERACOISE - 24100 SAINT LAURENT DES VIGNES

Pour le lot n°4 - Plâtrerie isolation - Faux plafonds - Menuiseries intérieures – Peinture : Sté CHORT BÂTIMENT – 22440 LES LECHES

Pour le lot n°5 - Revêtement des sols : Sté ART DAN – 44470 CARQUEFOU

Pour le lot n°6 - Équipements sanitaires : ETS LAMBERT – 24100 BERGERAC

Pour le lot n°7 - Électricité : SARL POLO&FILS -24100 BERGERAC

Pour le lot n°8 - Tribunes : SARL HUGON – 46090 MERCUES

Pour le lot n°9 - VRD : Sté EUROVIA AQUITAINE – 33694 MERIGNAC

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de suivre les avis de la commission d'appel d'offres pour les 9 lots étant identifiées comme les plus avantageuses.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue les 9 lots de l'appel d'offres relatif à l'agrandissement du Gymnase Fernand Mourgues

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

- Compte rendu du Conseil Communautaire du 04 novembre 2024.

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu du conseil communautaire du 04 novembre 2024

Prochains conseils municipaux : les mercredis 08 janvier et le 5 février à 19 h.



• CONVIV'ART

Le groupe Vocal'ease et la chorale de Sainte Foy des Vignes ont donné leur concert le dimanche 15 décembre 2024 à l'église.

Une église pleine pour ce moment musical et vocal à l'approche des fêtes.

Félicitations à ces deux groupes pour la qualité de ce concert.



• OUVERTURE SERVICE DES CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Horaires d'ouverture du service

Lundi : de 13 h 30 à 16 h 30

Mardi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Mercredi : de 13 h 30 à 16 h 30

Jeudi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Vendredi : de 9 h à 11 h

Pour les majeurs, présence indispensable du demandeur.

Pour les mineurs, présence indispensable d'un représentant légal et de l'enfant de 12 ans et plus.

Tél : 05 53 23 50 70